

## ***Edition de la nomenclature des qualifications OPQIBI du 05/02/15***

La nouvelle édition de la nomenclature OPQIBI est parue. Elle est téléchargeable gratuitement sur le site [www.opqibi.com](http://www.opqibi.com).

### **Nouvelles qualifications liées aux dispositifs « RGE<sup>1</sup> Etudes » et « Audits énergétiques réglementaires »**

Cette nouvelle édition intègre les évolutions liées aux dispositifs « RGE Etudes » et « Audits énergétiques réglementaires pour les entreprises de plus de 250 salariés<sup>2</sup> » entrées en vigueur le 01/01/15, avec notamment :

- **7 nouvelles qualifications relatives au dispositif « RGE » :**

- 12.24 : *Ingénierie de la performance énergétique de l'enveloppe du bâtiment*
- 13.26 : *Etude de la performance énergétique dans le traitement climatique du bâtiment*
- 13.27 : *Ingénierie de la performance énergétique dans le traitement climatique du bâtiment*
- 10.07 : *Etude des ressources géothermiques*
- 20.13 : *Ingénierie des installations de production utilisant l'énergie géothermique*
- 20.14 : *Ingénierie des installations de production utilisant l'énergie solaire thermique*
- 20.15 : *Ingénierie des installations de production utilisant l'énergie solaire photovoltaïque*

Ces nouvelles qualifications complètent les 6 qualifications existantes reconnues « RGE » : 1331/1332 (études thermiques réglementaires), 1407 (éclairage intérieur), 1905 (audit énergétique bâtiments), 2008 et 2012 (bioénergies).

- **1 nouvelle qualification relative au dispositif « audit énergétique réglementaire »**

- 06.07 : *audit énergétique et CO<sub>2</sub> des activités de transport de marchandises et/ou de personnes*

Cette nouvelle qualification complète les qualifications existantes 17.17 (audit énergétique industrie) et 19.05 (audit énergétique bâtiments).

---

<sup>1</sup> Reconnu Garant de l'Environnement

<sup>2</sup> Conformément au décret et à l'arrêté du 24/11/2014

## Une nouvelle qualification relative à l'accessibilité

L'édition du 05/02/15 de la nomenclature OPQIBI comprend également une nouvelle qualification de maîtrise d'œuvre liée à l'accessibilité : « **19.08 : ingénierie relative à l'accessibilité des bâtiments et espaces publics au regard des personnes en situation de handicap** ».

Avec la qualification « **01.11 : AMO relative à la prise en compte du handicap** », mise en place en 2012, cette nouvelle qualification vient compléter le dispositif OPQIBI en la matière afin d'aider les maîtres d'ouvrage à sélectionner des prestataires d'ingénierie compétents.

### *A propos de l'OPQIBI*

L'OPQIBI est l'Organisme de Qualification de l'Ingénierie. Créé en 1969, il s'agit d'un organisme « tierce partie » indépendant composé de 25 membres représentant les donneurs d'ordre (AITF, ATTF, FFB, FNTP, GDF-SUEZ, FNSCOP du BTP, IHF, SNCF, SIAAP, UNARC, USH, Ville de Paris), les prestataires d'ingénierie (CINOV, SYNTEC-INGENIERIE) et les institutionnels (AFITE, AQC, ASTEE, ATEE, CSTB, COPREC, CSCA, SNIPF, UNGE, UNSFA). Association loi 1901, il dispose de protocoles avec les Ministères du Développement durable et de l'Industrie et est accrédité par le COFRAC sur la base de la norme NF X50-091 (certificat n° 4-0526).

L'OPQIBI délivre des **certificats de qualification** aux prestataires exerçant l'ingénierie, à titre principal ou accessoire, dans les domaines suivants : Bâtiment, Infrastructure, Énergie, Environnement, Industrie, Loisirs - Culture - Tourisme. Une qualification OPQIBI atteste de la compétence d'une structure (personne morale) pour réaliser une prestation déterminée. Elle a pour objectif de sécuriser les clients dans leurs choix de prestataires capables de mener à bien leur projet.

Une qualification est attribuée sur la base des critères suivants :

- critères légaux, administratifs, juridiques et financiers
- critères techniques liés aux moyens d'une structure (moyens humains, matériels et méthodologiques)
- critères techniques liés aux références d'une structure (attestations clients, contrats et rendus d'études)

L'OPQIBI compte actuellement **1538 structures d'ingénierie qualifiées**.

Pour en savoir plus : [www.opqibi.com](http://www.opqibi.com)

### Contact Presse :

Stéphane MOUCHOT - 01.55.34.96.33 - [opqibi@wanadoo.fr](mailto:opqibi@wanadoo.fr)